

ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DE 590

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

dimanche 29 juin 2003

Présents: J.Paul ANDREAE – Dominique AUBER – Alain BOISARD – Benoît CARAYON – J.Jacques CARAYON – J.Marie CARAYON – Claude CORBIERE – René CORDEAU – Perrine DARROUX – Jean DECOUDRAS – Pierre DUBOY – Dominique FERBOS – Luc FREDEFON – J.Claude GORRY – Cédric HOLLIER – Annick MACHENY – Richard MACHENY – J.Pascal NOUETTE – Emmanuel TEYNIE – Gael VUILLEFROY
Représentés: Jean CENSIER – Pierre COUTURON – Bernard DARQUES – Jean DESRIPPES -Michel GAUTIER – J.Pierrre GONNET – Patrice LALANNE – Christiane NERON – Michel POUQUET – Henri URBAIN – J.Georges UTHURALT - Alain VARGAS

Le président Cédric Hollier remercie l'assemblée et cède la parole au secrétaire qui présente le rapport d'activité.

La jauge du 590 a été finalisée et adressée à tous les propriétaires dont l'association possède les coordonnées. Des exemplaires sont disponibles pour ceux qui en feraient la demande (envoi possible par e-mail).

L'association n'a engagé que des frais administratifs pour 76,65 €, avancés par le président et le secrétaire.

STATUTS DE L'ASSOCIATION

Dans le but d'être agréé Association de Classe par la Fédération Française de Voile des précisions devaient être mentionnées explicitement.

Le projet de nouveaux statuts est présenté à l'assemblée.

Ce projet est soumis à l'approbation de l'assemblée. Il est voté à l'unanimité.

SITE INTERNET DU 590

Des propriétaires de 590 de Bretagne ont voulu faire partager leur passion en créant un site internet dédié au 590 : <http://perso.wanadoo.fr/590/>

Alain Nicolas, en particulier, s'est dévoué (c'est un travail important) pour construire un site très intéressant, et il a accepté que ce site soit le moyen de communication privilégié de l'association.

Il est demandé à tous ceux qui disposent d'un outil de communication par e-mail de l'utiliser en priorité.

RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration de l'association n'avait pas été renouvelé depuis l'origine, il paraissait souhaitable à tous de procéder à un renouvellement complet.

Une liste de 12 membres a été constituée et a été soumise à l'approbation de l'assemblée.

L'unanimité des participant a approuvé par vote la composition de ce conseil d'administration.

Celui-ci est dorénavant constitué de:

J.Paul ANDREAE – J.Jacques CARAYON – Claude CORBIERE – René CORDEAU – Perrine DARROUX – Jean DESRIPPES – Luc FREDEFON – Cédric HOLLIER – Annick MACHENY – J.Pascal NOUETTE – Emmanuel TEYNIE – J.Georges UTHURALT.

RENOUVELLEMENT DU BUREAU DIRECTEUR

Le nouveau conseil d'administration a procédé à l'élection du bureau directeur.

A l'unanimité, ont été nommés:

Président: J.Paul ANDREAE

Vice-président: Cédric HOLLIER

Secrétaire: J.Georges UTHURALT

Secrétaire adjointe: Annick MACHENY

Trésorier: René CORDEAU

**L'adresse du siège de l'association est donc maintenant celle du nouveau président:
AS590**

9 avenue de la gare

33740 ARES

PROJETS POUR LE PROCHAIN EXERCICE

En priorité, constituer le dossier d'agrément Association de Classe auprès de la FFV et le soumettre.

Faire savoir dans les meilleurs délais à tous les propriétaires de 590 que la jauge existe et que la conformité des bateaux inscrits aux régates sera contrôlée.

Afin que la cotisation ne soit pas un repoussoir son montant sera proposé au plus bas possible. En conséquence l'ambition de l'AS590 sera mesurée.

Au delà de sa vocation de base consistant à préserver la monotypie du 590, l'association entend être une structure d'échanges, une occasion de nouer des relations sympathiques autour du plaisir de pratiquer la voile avec un 590.

Le règlement d'un championnat des 590 est en gestation. Ce sera le championnat Master 590.

Il donnera beaucoup de poids à la participation, toutes épreuves et régates confondues, permettant aux 590 un peu esseulés géographiquement de figurer au classement. Le nombre de participants par épreuve valorisera le classement obtenu.

DETERMINATION DU MONTANT DE LA COTISATION

Après une courte délibération le montant de la cotisation est fixé à 10€ par personne et 5€ par bateau.

Soit 15€ pour un propriétaire et 10€ pour un membre sociétaire.

La séance est levée à 13 heures.

Le président

Jean-Paul ANDREAE

Le secrétaire

Jean-Georges UTHURALT